



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 23 novembre 2016

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Antoine GIEU, Pierre Emmanuel JACQUEMET, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marie-Claude CHANTELAUZE

Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr**

1. Le Conseil approuve le procès-verbal du 4 novembre 2016.
2. Le Conseil approuve le renouvellement de la convention pour la gestion et l'entretien du Snow-Park de Montfrais et du Boardercross avec l'ESF de Vaujany pour la saison d'hiver 2016/2017 ainsi que les modalités de prise en charge par la collectivité pour un montant forfaitaire de 15 000 €.
3. Le Conseil approuve le nouveau montant programme pour les travaux de mise en conformité du stade de slalom de Montfrais et l'amélioration par neige de culture du retour skieurs en pied de piste fixé à 735 000 € HT, ainsi que l'avant-projet et l'allotissement des travaux pour un montant de 680 000 € HT intégrés dans l'enveloppe programme. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers en vue de l'obtention du permis de construire - permis d'aménager (DAAP), sollicite un financement de ce projet auprès de différents organismes et décide de lancer les consultations afférentes pour la réalisation des travaux.
4. Le Conseil approuve l'avant-projet pour la réalisation des travaux de remplacement du télépulsé de l'Enversin par une télécabine pour un montant de 5 800 000 € HT, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers en vue de l'obtention du permis de construire de la télécabine avec étude d'impact soumise à enquête publique.
5. Le Conseil approuve l'avenant n°1 ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 € dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fédération Française des Sports de Glace pour le Gala de Noël de Décembre 2016.
6. Le Conseil approuve les tarifs pour le partenariat des événements pour la saison 2016/2017 ainsi que leur intégration au sein de la régie de recettes du Pôle Sports Loisirs.
7. Le Conseil approuve les horaires d'ouverture de l'Espace Loisirs comme pour la saison d'hiver 2016/2017 comme suit :

Horaires Espace Loisirs Hiver 2016/2017		
Jours		Ouverture
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi – Dimanche	Ouverture établissement	9h30 – 20h15
	Piscine grand bain	11h30 – 19h30
	Activités aquatiques*	9h30 – 11h30 / 19h15 – 20h15
	SPA et Musculation	9h30 – 19h30
Mercredi	Ouverture établissement	9h30 – 20h15 / 20h30 – 22h30
	Piscine grand bain	11h30 – 19h30 / 20h30 – 22h30
	Activités aquatiques*	9h30 – 11h30 / 19h15 – 20h15
	SPA et Musculation	9h30 – 19h30

*Activités aquatiques : Aquadynamic et Aquabike, bébés nageurs

8. Le Conseil approuve les statuts modifiés de la Communauté de communes de l'Oisans ainsi que le transfert des nouvelles compétences prévues par ces derniers au 1^{er} janvier 2017 .
9. Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 320.98 € à la Maison des Jeunes de l'Oisans dans le cadre du financement de ses activités 2016.
10. Le Conseil approuve la reconduction de la convention tripartite avec la société SAF Hélicoptères et la SPL Oz-Vaujany pour le transport de charges explosives destinées au déclenchement préventif des avalanches pour la saison d'hiver 2016/2017.
11. Le Conseil approuve l'autorisation de grenadage depuis hélicoptère pour la saison 2016 / 2017 et la liste des artificiers habilités au grenadage depuis hélicoptère.
12. Le Conseil prend acte des excursions pour l'année 2017, fixe les tarifs pour intégration au sein de la régie « Animation » et décide de la prise en charge d'une participation par la Commune.
13. Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
14. Le Conseil que la longueur de voirie pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement est de 18 000 ml.
15. Le Conseil décide d'attribuer les marchés pour le fleurissement de la Commune de la manière suivante :
 - a. Lot n°1 « Jardinières » à la SAS LGD, 59 chemin de Genas – 69800 SAINT-PRIEST.
 - b. Lot n°2 « Massifs » à la SARL VERNEIN MICHEL, 278 rue de l'Echaillon – ZI Centr'Alp – 38430 MOIRANS.
16. Le Conseil décide :
 - a. de recruter un agent de catégorie A à compter du 01/03/17 afin d'assurer la direction et la coordination du développement de la Station Village de Vaujany ;
 - b. de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/04/17.
 - c. de créer un poste de Technicien Principal 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer un agent à compter du 02/11/16 et de supprimer le poste de Technicien précédemment occupé par cet agent.
17. Le Conseil charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel -pour le compte de la Commune.
18. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à réajuster les chapitres du budget annexe de l'Office municipal de tourisme 2016 au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°2.
19. Le Conseil approuve la scission au 1^{er} janvier 2017 du budget annexe M4 dénommé « Pôle Sports Loisirs » en deux budgets annexes distincts comme suit :
 - a. Création d'un budget annexe M14 dénommé « Patinoire - Piscine » pour la gestion des activités **relevant d'un service public administratif**, c'est-à-dire la Patinoire et la Piscine,
 - b. Maintien du budget annexe M4 dénommé « Pôle Sports Loisirs » pour la gestion des activités **relevant d'un service public industriel et commercial**, c'est-à-dire le Bowling, l'Espace Bien-Être, l'Espace Forme et les locations de la salle polyvalente .

Le Maire,
Yves GENEVOIS



UBZ